

JANVIER 2026

POLICY PAPER

LA SOUVERAINETÉ DES PAYS DE L'ALLIANCE DU SAHEL : AMBITIONS ET CONTRAINTES



ALAOUI M'HAMMDI NEZHA & LARABI JAÏDI

Le Mali, le Burkina Faso et le Niger, réunis au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES), affirment l'ambition de bâtir une souveraineté nationale qui leur permettrait de s'émanciper de la domination et des influences extérieures et de se doter d'une liberté d'action dans les choix de développement politique et économique. Cependant, cette ambition se heurte à de nombreuses contraintes économiques et sécuritaires.

La souveraineté ne peut se construire sans une base économique solide qui, elle-même, dépend des capacités de maîtrise des ressources naturelles dont disposent ces pays. Les économies du Sahel demeurent dépendantes des exportations de matières premières (or, uranium, coton) et de bétail. La transformation structurelle de systèmes productifs indispensables à l'émancipation économique se heurte à la complexité du processus de diversification économique et de création des chaînes de valeur locales ou régionales. La question de la souveraineté est aussi tributaire du contrôle interne sur les finances et la monnaie. La mobilisation des ressources internes s'impose pour sortir de la dépendance à l'aide et d'une politique de change sous contrainte. La perspective d'une monnaie commune en dehors du franc CFA implique la mise en place d'une banque centrale régionale, d'une politique monétaire crédible et de mécanismes de stabilisation macroéconomique.

Enfin, la lutte contre le jihadisme reste la priorité des priorités. Malgré les progrès enregistrés dans la coopération militaire, les groupes armés conservent une capacité d'action importante. Le renforcement d'une force commune réellement intégrée, dotée d'un commandement unifié et de moyens autonomes est une condition essentielle pour le contrôle effectif des territoires et la restauration de la cohésion sociale entre communautés. Elle constitue également un des piliers de la stabilité et de la stratégie de conquête de la souveraineté.

INTRODUCTION

Le Sahel est aujourd'hui au cœur des recompositions géopolitiques du continent africain. L'instabilité politique, les défis sécuritaires et la dépendance économique ont longtemps enfermé cette région dans une spirale de vulnérabilité. Or, depuis 2020, une dynamique nouvelle s'y est enclenchée ; les régimes militaires arrivés au pouvoir au Mali, au Burkina Faso et au Niger ont fait de la souveraineté nationale leur leitmotiv, affirmant vouloir « libérer le Sahel de la tutelle étrangère ». L'Alliance des États du Sahel (AES), créée en septembre 2023, incarne cette volonté d'intégration politique et stratégique.

Les pays de l'AES ont fait de la souveraineté économique et politique une priorité, notamment après leur rupture avec la France et leur retrait de la CEDEAO. Dans ce cadre, la maîtrise des ressources naturelles (or, uranium, pétrole, lithium, terres agricoles, etc.) apparaît comme un levier central pour consolider leur autonomie stratégique, financer leur développement et réduire la dépendance extérieure. Cependant, cette ambition se heurte à des obstacles économiques, institutionnels et géopolitiques majeurs.

La souveraineté sécuritaire apparaît aussi comme un enjeu stratégique. Elle marque une tentative inédite d'institutionnalisation de la coopération sécuritaire entre les trois pays. En rompant avec certaines structures sécuritaires régionales et en cherchant à définir leur propre trajectoire sécuritaire, les dirigeants sahéliens expriment une vision de souveraineté stratégique qui vise à repenser les modèles hérités de la dépendance postcoloniale.

Les dirigeants de l'AES ont aussi exprimé leur volonté de rompre leur appartenance à la zone franc et de créer leur propre monnaie. Cette annonce s'inscrit dans la dynamique géoéconomique des régimes politiques des trois pays qui visent à se doter d'un pouvoir monétaire en entamant un processus de rupture de leur dépendance financière vis-à-vis de la France en particulier, et de l'Occident en général. L'annonce exprime la quête d'une souveraineté monétaire indispensable au développement économique de ces pays.

Le présent article analyse les trois dynamiques de souveraineté engagées par l'AES. Une ambition qui traduit une volonté de rupture avec les dépendances héritées du passé colonial et de construction d'un modèle de développement fondé sur la réappropriation des ressources naturelles, la conquête de la sécurité et la création d'une monnaie commune.

I. LA SOUVERAINETÉ SUR LES RESSOURCES NATURELLES : DÉFIS ET MESURES DE LA RÉAPPROPRIATION

Les pays de l'AES ont fait de la souveraineté sur leurs ressources naturelles un pilier de leur stratégie politique et économique. Cette orientation s'inscrit dans une volonté d'émancipation vis-à-vis des modèles économiques hérités de gestion des matières premières. Ces pays sont confrontés à la faible capacité d'exploitation des ressources naturelles nationales. Ils cherchent à réaffirmer leur contrôle sur les ressources minières, énergétiques et agricoles. Les mesures prises, bien que significatives, se heurtent encore à des défis structurels, institutionnels et sécuritaires majeurs. Les tensions avec les nouveaux alliés stratégiques sur l'accès aux ressources naturelles révèlent aussi la complexité de la réappropriation de ces ressources et de la capacité d'autonomie dans leur mise en valeur.

1.1. Les défis de mise en valeur du potentiel des ressources naturelles

Les pays sahéliens disposent de ressources naturelles minières impressionnantes. Toutefois, ils présentent des situations différentes. L'or est la principale richesse minière du Mali, à côté de l'uranium, du fer et de la bauxite notamment (République du Mali, 2023)¹. Le Mali, pour des raisons d'enclavement, a peu promu son potentiel minier pourtant prometteur, à la notable exception de l'or, aux mains de sociétés étrangères, principalement sud-africaines et canadiennes.²

Le Niger dispose d'un sous-sol généreux avec d'importantes réserves d'uranium dans le massif de l'Aïr, d'or dans le Liptako nigérien, de phosphates ou d'autres ressources minières³. Il occupe une place significative sur la scène mondiale en tant que quatrième plus grand producteur d'uranium, avec environ 7% de part de marché, et détient la sixième plus grande réserve de ce minerai (IRIS, 2025). Le Niger a développé son potentiel de producteur uranifère de premier plan en ouvrant son domaine minier à d'autres sociétés que le partenaire historique français Areva. Le Niger a distribué l'essentiel des permis pour ce seul minerai, renforçant de fait sa dépendance à l'uranium.

Le Burkina Faso n'est pas en reste. Il dispose d'une gamme de minerais étendue et a développé une promotion active de ces ressources, comme en a témoigné la multiplication des permis d'exploration et des projets de production. Quatrième producteur d'or du continent, le pays dispose en outre d'un potentiel gisement de manganèse de niveau mondial ainsi que de ressources en nickel, phosphate, fer, graphite, plomb, pyrite et antimoine. Le secteur minier du Burkina Faso concourt aujourd'hui à près de 20 % des recettes de l'État (Bakore, 2024).

La trajectoire économique commune des pays de l'AES et in fine leur niveau de développement sont restés tributaires de la valorisation des ressources naturelles et de la qualité de la gouvernance des institutions en charge de la chaîne de valeur des filières de transformation de ces ressources. La disponibilité de ressources naturelles fortement demandées par le marché mondial a entretenu la reproduction, sur la longue durée, d'une certaine dépendance à la rente minière sans parvenir à sortir du modèle économique colonial basé sur l'extraction et l'exportation des ressources à l'état brut. Certes, le fort taux de croissance du PIB enregistré au cours de ces dernières années a essentiellement été tiré par le dynamisme du secteur minier. Mais la croissance du secteur des ressources naturelles n'a pas entraîné un recouvrement important de recettes pour le gouvernement ou une forte augmentation des réserves en devises étrangères⁴. Les finances des États dépendaient fortement des recettes minières et des fluctuations des cours mondiaux. La dépendance de la rente extractive est ainsi devenue un aspect de la vulnérabilité économique de ces économies.

De fait, le secteur minier dans les pays de l'AES est resté une économie d'enclave et de rente avec une faible capacité d'entraînement du reste du territoire et de l'économie. Les investisseurs visent en effet le marché mondial, et la transformation sur place des minerais est plus l'exception que la règle⁵. Le déficit dans les infrastructures (routes, énergie, traitement des minerais) limite

1. D'après l'Institut français des relations internationales et stratégiques (IFRIS).

2. Comme notamment la Sud-africaine AngloGold Ashanti, l'un des dix groupes miniers les plus importants du monde et le premier à investir dans la mine malienne de Sadiola Hills, ou encore la compagnie canadienne d'exploitation minière, Iamgold.

3. Comme le charbon issu d'une mine située à proximité de la centrale exploitée par la Société nigérienne de Charbon d'Anou-Araren et l'étain dans l'Aïr à ElMeki.

4. Alors que l'activité extractive a crû rapidement (avec bien entendu des fluctuations), les recettes provenant de ce secteur n'ont pas augmenté au même rythme. Par conséquent, la part des recettes totales dans le PIB s'est au mieux stabilisée.

5. Les entreprises minières étrangères étaient d'autant moins incitées à ce que la production soit transformée sur place en raison des coûts générés par l'irrégularité de la fourniture d'électricité, par la faible qualification de la main d'œuvre, etc..

la montée en puissance de la valeur ajoutée locale. Le manque de compétences techniques et d'implication du secteur privé freine l'émergence d'acteurs nationaux en dehors du champ public (Tcheta-Bampa, 2018). L'absence d'une politique volontariste de valorisation industrielle a rendu difficile la diversification économique des systèmes productifs nationaux. Les États n'ont pas saisi non plus les opportunités de générer d'autres ressources de financement interne, notamment par des réformes fiscales et financières. Les institutions ont souffert d'une malédiction des ressources qui a fini par produire des États faibles et instables (Coderre, 2019).

D'autres effets pervers marquent le développement des secteurs miniers. La distribution des permis de prospection est concentrée sur des entreprises élues. De même, l'exploitation de gisements prometteurs est gênée en partie au moins par des problèmes de gouvernance des secteurs miniers. L'exploitation minière intensive a généré des problèmes environnementaux et sociaux, notamment la dégradation des sols, la pollution de l'eau et les conflits communautaires autour de l'accès à la terre. Les populations locales bénéficient peu des retombées économiques et sociales, ce qui alimente des tensions sociales et ethniques⁶. La corruption, la faiblesse des institutions et le manque de transparence dans la gestion des revenus miniers sapent la confiance publique (Antil, 2018).

Dans ce contexte, la politique de gestion des ressources minières est aujourd'hui remise en cause ; la question du partage équitable de la rente est devenue un problème des plus notables. Dès lors, le seul moyen de retenir de la valeur ajoutée dans le pays est de changer le paradigme de développement des secteurs miniers par une série de réformes traduisant la volonté d'asseoir la souveraineté des pays sur leurs ressources naturelles. Parmi les plus importantes de ces réformes figurent la révision des relations contractuelles avec les entreprises minières et le changement du cadre juridique de l'exploitation des ressources minières.

1.2. La renégociation des contrats avec les multinationales

Les États du Sahel ont engagé une politique de suspension et de renégociation de certains contrats miniers jugés déséquilibrés. Un processus de révision des relations entre les États du Sahel et les multinationales minières s'est enclenché. Il exprime une volonté d'affirmation de la souveraineté de l'AES sur les ressources minières et la recherche d'une meilleure répartition de la rente minière. Un certain nombre d'actions illustrent la pression exercée par les nouveaux pouvoirs politiques de l'AES pour tirer un meilleur profit des revenus de l'industrie minière.

Dans un environnement qui a changé très rapidement, les actions et mesures des pays de l'AES ont suscité des inquiétudes de la part des compagnies minières ; elles se sont montrées plus soucieuses dans l'approche des risques dans l'investissement⁷. Elles ont aussi provoqué des tensions diplomatiques avec les pays d'origine de ces sociétés et favorisé une redistribution des cartes dans le paysage minier sahélien. Les ressources naturelles sont le domaine où les pressions extérieures et rivalités internationales s'expriment avec plus de force. Les puissances occidentales, la Russie et la Chine se livrent une concurrence accrue pour l'accès aux ressources stratégiques (uranium, or, lithium).

6. Les initiatives de type ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) sont encore imparfaitement appliquées.

7. Les nouvelles élites militaires au pouvoir dans l'AES ne sont pas les seules à remettre en cause des règles de fonctionnement jugées déséquilibrées. Au Sénégal, un audit du secteur minier et pétro-gazier a été lancé au lendemain de l'élection du président Bassirou Diomaye Faye, un exercice qui pourrait conduire à une renégociation de certains contrats. En Côte d'Ivoire également, le gouvernement a annoncé vouloir renégocier les contrats avec les multinationales minières en vue d'augmenter les revenus et la valeur locale du secteur alors que ses nombreuses ressources (or, manganèse, lithium...) suscitent un intérêt accru des investisseurs.

Les États sahéliens cherchent à diversifier leurs alliances économiques pour réduire leur dépendance historique envers les puissances occidentales. D'autres pays tentent de prendre l'avantage, comme la Turquie avec laquelle le Niger a signé un accord de coopération dans le secteur minier, ou encore la Russie dont les sociétés ont été « invitées » à venir au Niger.

Le Mali a exigé que les contrats existants soient renégociés, quelles que soient les conventions passées avec les administrations précédentes. Une revendication exprimée sur fond de hausse continue des cours de l'or, dont le pays est le troisième producteur africain et qui constitue 75 % de ses recettes d'exportation. Il a annulé plusieurs concessions minières pour des raisons de non-conformité à la loi nationale. Le Mali et la multinationale aurifère canadienne Barrick Mining ont connu un différend de plusieurs mois au sujet du complexe de Loulo-Gounkoto, l'un des plus importants gisements aurifères au monde. Le Mali réclamait rétrospectivement des arriérés d'impôts à Barrick Mining qui s'était montrée réticente à adhérer à cette initiative. Le Mali a placé l'exploitation de l'or sous administration provisoire, confisqué une partie de la production de l'or et interpellé plusieurs cadres de la multinationale canadienne.

Le Burkina Faso procède à des audits systématiques des permis d'exploitation pour assurer un meilleur contrôle national. En octobre 2024, les dirigeants burkinabés ont menacé de retirer les permis d'exploitation aux multinationales intervenant dans le secteur aurifère. Les entreprises canadiennes Iamgold, Fortuna Silver Mines et Orezon Gold ont vu leur valorisation boursière plonger, tout comme l'australienne West African Resources.

Les autorités nigériennes ont entamé à leur tour une révision des accords conclus avec des entreprises étrangères, notamment dans le secteur de l'uranium. Le Niger est allé jusqu'à la nationalisation de l'uranium parce qu'il estime que les contrats qui ont été conclus par les régimes précédents n'étaient pas favorables aux intérêts du pays. Il a nationalisé la Somair qui exploite les gisements d'uranium dans la région d'Arlit. Orano, la société française (ex-Areva) est actionnaire à 63,40% et l'État du Niger à 36,60%⁸. Orano a lancé plusieurs procédures d'arbitrage international. Les autorités nigériennes reprochent à l'opérateur français Orano le non-respect des clauses contractuelles dans le partage de la production de l'uranium. Conséquence du divorce entre Niamey et Paris, la société française de l'uranium s'est vu ôter en juin 2024 le permis d'exploitation d'un des plus grands gisements d'uranium au monde, Imouraren⁹.

Les défis sécuritaires et géopolitiques, notamment dans les zones d'exploitation en conflit, représentent des entraves à l'efficacité de l'exploitation des ressources minières. De nombreux gisements se situent dans des régions où opèrent des groupes armés ou terroristes (les régions nord du Mali, du Burkina et du Niger). L'instabilité entrave la production et détourne les revenus vers la sécurité plutôt que vers le développement.

1.3. La refonte des cadres juridiques et institutionnels de la gestion des ressources minières : un acte de souveraineté sur les ressources naturelles

Les codes miniers et pétroliers ont longtemps favorisé les multinationales. Les chocs des matières premières auxquels sont confrontés les pays de l'AES, et plus largement les pays miniers en développement, ont dévoilé des faiblesses dans la gestion des secteurs miniers et mis en évidence

8. Orano est l'actionnaire majoritaire de Somair. Les décisions prises par le conseil d'administration de la société ne sont plus appliquées et, de fait, Orano constate que les autorités nigériennes en ont pris le contrôle opérationnel.

9. Le groupe français, qui a suspendu la production de sa filiale nigérienne, n'a pas été le seul ciblé. Le pouvoir militaire nigérien a aussi retiré au groupe canadien GoviEx son permis d'exploitation d'un important gisement d'uranium, près d'Arlit.

la nécessité de réformer les codes qui les régissent. Les vulnérabilités révélées par ces chocs démontrent que les pays de l'AES devaient adopter une nouvelle approche du secteur minier. Les réformes des codes miniers constituent une étape de première importance dans la réappropriation politique et le renforcement du rôle des États dans ces secteurs. Il était donc essentiel d'améliorer l'organisation et la transparence du secteur minier pour qu'il atteigne son plein potentiel et qu'il bénéficie pleinement aux pays concernés. Une meilleure organisation des secteurs miniers et la poursuite de leur restructuration institutionnelle devraient permettre d'offrir de nouvelles opportunités, d'apporter davantage de transparence et une gestion plus responsable.

En dépit de richesses naturelles, les populations des pays de l'AES continuent de vivre dans la vulnérabilité. Pour les nouvelles autorités à la tête des pays de l'AES, il faut "changer de paradigme", afin que les populations jouissent effectivement de leurs richesses. C'est dans cette logique que se situent la renégociation des contrats miniers, la révision des codes miniers et souvent la reprise de la gestion des sociétés minières (Searle, 2024).

En 2023, l'État malien a introduit une réforme du code minier lui permettant de prendre des parts dans les nouveaux projets et réduisant les avantages fiscaux des entreprises étrangères. Le nouveau code fixe à 30% la part maximale de l'État dans les mines, introduit une participation de 5 % pour les investisseurs locaux et oblige les entreprises minières à verser leurs bénéfices sur des comptes bancaires au Mali. Ce pays a également adopté une loi sur le contenu local qui établit le principe de préférence nationale pour l'emploi et l'approvisionnement en matières premières dans le secteur minier (République du Mali, 2023b).

De son côté, le Burkina Faso a revendiqué une plus grande souveraineté sur le secteur aurifère qui représente 12 % de son produit intérieur brut (PIB). En juillet 2024, le code minier a fait l'objet d'une révision visant à augmenter la part de l'État dans les projets extractifs (République populaire du Burkina Faso, 2024). La réforme du code vise à accroître les recettes publiques et à renforcer la transparence.

Le Niger est aussi passé à l'acte ; la réforme du cadre juridique des activités minières marque une volonté de l'État de renforcer son contrôle sur l'exploitation des ressources minières nationales. Le Niger a adopté deux textes dans le domaine des industries extractives, relatifs au contenu local et à la modification de la loi minière¹⁰. L'objectif visé est de promouvoir l'utilisation des biens et services locaux ainsi que la formation et le développement des capacités locales, l'utilisation de la main d'œuvre locale, le transfert de technologie dans toute la chaîne de valeur des industries extractives (mines et hydrocarbures). Quant à l'ordonnance portant loi minière, elle a entre autres procédé à une révision de certaines taxes en vue d'accroître les recettes de l'État. Elle a aussi corrigé certaines insuffisances constatées dans l'ancienne loi, dans le sens d'une meilleure prise en compte de la protection et de la préservation de l'environnement (République du Niger, 2024).

Cette reprise en main du secteur minier par les autorités des pays de l'AES se traduit dans plusieurs dispositions des nouveaux codes : droit de préemption, de premier refus et autres priorités ; resserrement des autorités compétentes en matière de délivrance des titres miniers ; création d'organismes de financement et de gestion du secteur minier et de zones d'intérêt stratégique ; incitations au contenu local et à la transformation des produits miniers. Les autres avancées consistent dans l'augmentation de la participation additionnelle et optionnelle de l'État et dans l'ouverture de la participation du secteur privé national au capital des sociétés minières et des sous-traitants étrangers (Matschinga, 2024).

10. Il s'agit de l'ordonnance n°2024-34 du 2 août 2024 relatives au contenu local dans les secteurs des mines et des hydrocarbures et l'ordonnance n°2024-37 du 8 août 2024 modifiant la loi n°2022-033 du 5 juillet 2022 portant loi minière modifiée et complétée par la loi n° 2023-03 du 29 mai 2023.

Les nouveaux cadres juridiques cherchent à remédier aux facteurs responsables du manque de retombées du secteur extractif sur les économies et les sociétés des pays de l'AES. Au-delà de l'organisation du secteur et du régime fiscal qui matérialisent en eux-mêmes la volonté de souveraineté décisionnelle et financière, les innovations interviennent dans l'incitation au développement du « contenu local » et l'introduction de normes sociales et environnementales. Les nouveaux codes miniers des États sahéliens encouragent la transformation locale des matières premières afin de capter davantage de valeur sur leur territoire. Les premières retombées de ces dispositifs se manifestent dans le lancement d'une raffinerie d'or publique au Burkina Faso pour mieux contrôler la production artisanale et d'une usine pilote de traitement du lithium au Mali¹¹.

Les cadres juridiques du secteur minier s'appuient désormais sur un modèle économique conciliant la recherche de rentabilité des investisseurs avec l'objectif d'une gestion des ressources naturelles plus favorable au développement durable. Les gouvernements sahéliens ont introduit des fonds de compensation pour les populations affectées, la formalisation de l'orpaillage artisanal et des programmes de réhabilitation écologique. Ces initiatives visent à rendre l'exploitation plus inclusive et durable, même si leur mise en œuvre reste inégale. Malgré ces avancées, plusieurs contraintes persistent : le manque de capitaux nationaux pour investir directement dans l'exploitation et la valorisation de la ressource, l'insécurité dans les zones minières, la pression diplomatique des anciennes puissances partenaires, et la lenteur de l'intégration régionale au sein de l'AES.

La transformation des ressources naturelles minières et la diversification des filières peuvent contribuer à faire sortir les pays de l'AES de la dépendance à la rente. Dans cette perspective, la création de compagnies minières nationales (ou sous-régionales dans le cadre de l'AES) pour maîtriser la chaîne de valeur est cruciale. Depuis la naissance de l'AES, une coordination accrue se met en place pour harmoniser les politiques minières et énergétiques. Un projet d'agence sahélienne des ressources naturelles est à l'étude pour mutualiser les compétences techniques, les données géologiques et les politiques fiscales. L'objectif est non seulement de renforcer le pouvoir de négociation de la région face aux partenaires extérieurs mais surtout d'impulser la remontée de la chaîne de valeur minière et la transformation locale. La coopération intra-AES pour mutualiser les ressources techniques et les politiques minières s'avère un choix indispensable. Il en va de même pour l'option pour une gouvernance inclusive associant les communautés locales et le renforcement de la transparence.

II. LA SOUVERAINÉTÉ SÉCURITAIRE

L'AES est une alliance inédite face à un défi commun, celui d'édifier un front sahélien unifié contre le terrorisme. La Charte de Liptako-Gourma constitue le fondement de la coopération sécuritaire. Les trois pays se sont engagés dans la mise en place d'une approche intégrée de la lutte contre le jihadisme mais les défis persistent. En 2024 a été créé un commandement militaire conjoint dans le Liptako-Gourma et d'une force conjointe sahélienne. Cette force repose sur une doctrine d'intervention commune centrée sur la reconquête territoriale et la protection des populations civiles, et sa capacité d'intervention dépend d'une coordination politique accrue.

La souveraineté sécuritaire commune des trois pays est aujourd'hui entravée par une asymétrie des stratégies nationales mises en place. L'analyse des points communs et de divergence de ces politiques montre que les enjeux de la coordination sécuritaire entre les trois États réside dans la définition d'une base politique et stratégique solide entre les trois pays et la consolidation d'une coopération opérationnelle malgré les différences structurelles et doctrinales.

11. Des projets similaires émergent pour d'autres minerais stratégiques et dans le secteur pétrolier.

2.1. Deux ans après, le bilan sécuritaire est mitigé

Le Sahel est depuis longtemps une zone de conflits. Sur les 15 dernières années, la région a connu une hausse importante du terrorisme, avec une augmentation à trois chiffres du nombre de victimes et des incidents signalés. Le terrorisme et l'extrémisme sont en hausse dans la sous-région (Acled, 2024). En 2023, le Sahel a enregistré près de 4 000 décès attribués au terrorisme, représentant 47% des morts liés à ce fléau à l'échelle mondiale, selon l'Indice du terrorisme mondial (IEP, 2025)¹². Le Sahel a connu la plus forte augmentation du nombre de morts dus au terrorisme au monde, avec près de 20 000 décès depuis 2019. Le JNIM (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, ou GSIM)¹³ et l'EIGS (l'État islamique au Grand Sahara) ont étendu leurs zones d'influence (voir image ci-dessous) et tué des milliers de personnes, dont des civils. (Thurston, 2024).

Le Burkina Faso reste le pays le plus touché par le radicalisme violent¹⁴. Sur le terrain, la situation n'est guère meilleure depuis le changement de régime politique. Les violences jihadistes, qu'il s'agisse d'attaques contre les civils et les forces armées ou de destruction d'infrastructures, se poursuivent. L'armée burkinabè a des effectifs limités¹⁵. Les efforts pour renforcer ses capacités sont réels, mais ils ne suffisent pas à reconquérir l'ensemble des territoires perdus depuis l'apparition des insurrections jihadistes à fin 2015. De grandes parties du Nord, de l'Est et de l'Ouest du Burkina Faso ne sont pas suffisamment contrôlées par les forces de sécurité nationales (Pellerin, M. 2025). Des zones jusqu'alors épargnées par l'insécurité sont aujourd'hui exposées à une forte pression des deux principaux groupes armés actifs dans le pays, le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (JNIM) et l'État islamique au Sahel (EI-Sahel). Leurs actions touchent désormais dix des treize régions du Burkina Faso (Depagne, R & M, Pellerin. 2025). Ces derniers mois, le JNIM cherche à perturber, voire à empêcher, l'approvisionnement sur les axes principaux menant à la capitale Ouagadougou. Les groupes jihadistes œuvrent également à imposer des blocus aux villes secondaires du pays.

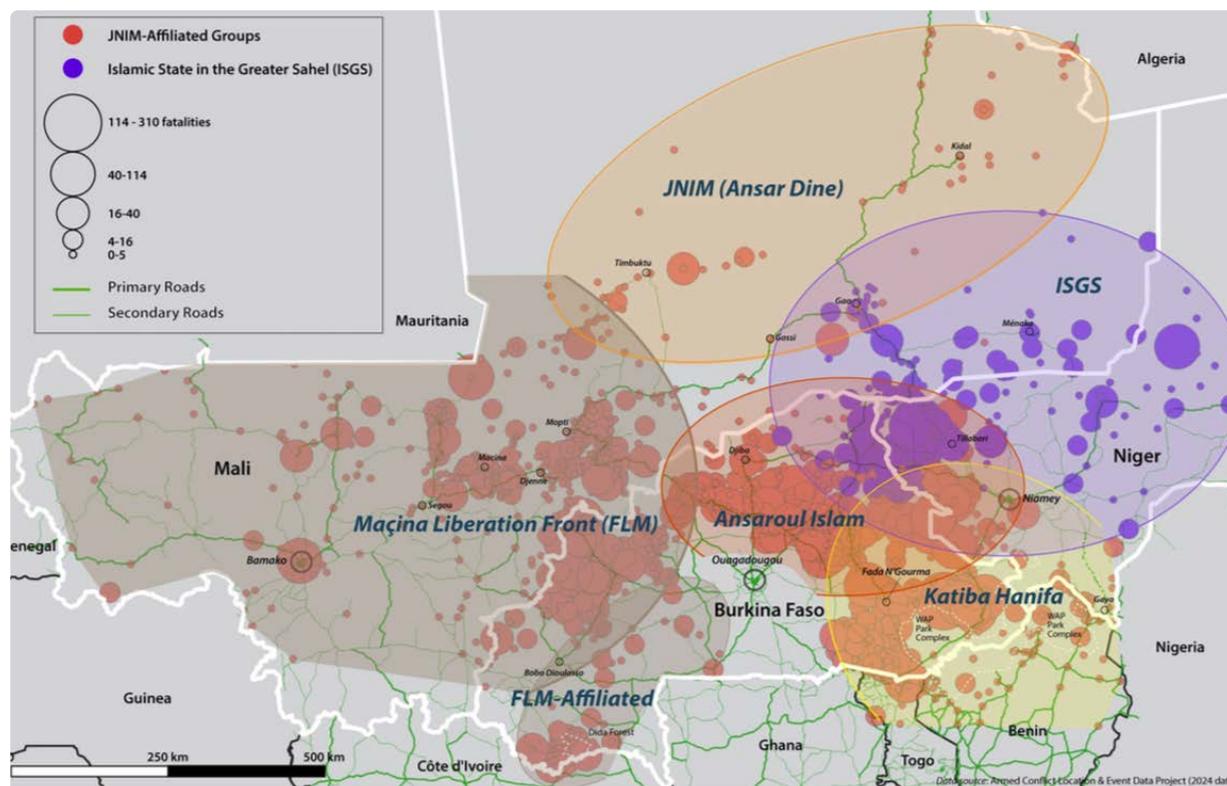
12. 583 attaques armées meurtrières ont été perpétrées en Afrique de l'Ouest entre janvier et juillet 2024. L'année 2024 a marqué la troisième année consécutive avec plus de 1 000 décès dus au terrorisme dans le pays.

13. Le JNIM (Jama'a Nusrta ul-islam wa al-Muslimin), se composait initialement de quatre groupes islamistes militants affiliés à Al-Qaïda : Ansar Dine, le Front de libération Massina, Al-Mourabitoune et à Al-Qaïda au Maghreb islamique-Sahara (AQMI-Sahara).

14. Le Burkina Faso est un pays clé de la région, assurant un continuum culturel et climato- géographique entre les pays du Sahel et les pays côtiers. Ainsi, la stabilité du pays est un enjeu pour celle de la région.

15. Entre 15 000 et 20 000 soldats, selon les sources, auxquels s'ajoutent 8 000 gendarmes. La remobilisation des VDP s'est malheureusement accompagnée d'une augmentation des exécutions de civils et autres abus vis-à-vis des populations locales, principalement peules.

Zones d'intervention de JNIM et ISGS - violences dans le Sahel central



Source : Centre d'études stratégiques sur l'Afrique, 2025.

Au Mali, la situation sécuritaire s'est fortement dégradée avec l'escalade des attaques meurtrières perpétrées par les jihadistes contre l'armée dans le nord et le centre du pays, et leur rapprochement de la capitale, Bamako¹⁶. Le JNIM affilié a conduit une série d'attaques de grande envergure dans les régions de Mopti (centre) et de Tombouctou (nord)¹⁷. Parallèlement, l'État islamique dans la province du Sahel a lancé un assaut contre le camp militaire de Tessit dans la région de Gao, dans le Nord. (ICG, 2025). Par ailleurs, les deux tiers du territoire malien (et le tiers de la population) sont aujourd'hui, au Nord et au Centre, en situation d'instabilité et d'insécurité. Ce climat de violence retarde, sinon empêche le redéploiement de l'État (autorités administratives et services sociaux de base), son investissement dans les infrastructures et équipements structurants, et a fortiori le développement économique, tout cela au détriment des communautés résidant dans ces zones.

Au Niger, la violence a atteint des niveaux records en 2024¹⁸. Les jihadistes ont lancé plusieurs attaques meurtrières dans différentes régions, faisant de lourdes victimes parmi les forces militaires et les civils. Tillabéry (sud-ouest) est restée la région la plus touchée, située dans la zone des trois frontières avec le Burkina Faso et le Mali¹⁹. La région de Tillabéry se caractérise par la combinaison de territoires très vastes, dotés d'une faible densité de population et par la quasi-absence de

16. À la mi-juin 2025, le JNIM a également mené des attaques à moins de 200 km de Bamako, notamment dans les villes de Zantiguila et de Pelengana, confirmant ainsi l'expansion de l'influence des insurgés.

17. Le JNIM a notamment pris d'assaut la base militaire de Boulikessi (Mopti).

18. Les attaques sont passées de 62 en 2023 à 101 en 2024, tandis que les décès ont presque doublé pour atteindre 930.

19. Dans cette région, l'État islamique-Sahel (EI-Sahel) ont attaqué une base militaire à Banibangou, près de la frontière malienne. Toujours à Tillabéry, dans la nuit du 21 au 22 juin, des militants présumés de l'EI-Sahel ont attaqué des fidèles dans le village de Manda, dans le département de Téra, faisant 71 victimes civiles.

services publics pleinement opérationnels, qu'ils soient décentralisés ou déconcentrés. Avec une armée en grande difficulté sur ce territoire, une partie considérable de celui-ci échappe au contrôle de l'armée régulière, selon l'ONG Acléd (Acléd 2024). Dans le contexte de crise sécuritaire, la capacité de l'État nigérien à exercer ses rôles régaliens est mise à mal. Des mutineries ont éclaté, les soldats dénonçant l'insuffisance du soutien apporté²⁰.

Dans les trois pays de l'AES, on constate que deux ans après la formation de l'Alliance, le terrorisme violent demeure chronique. En raison de la détérioration des conditions de sécurité, le nombre de personnes déplacées et de réfugiés dans la sous-région a considérablement augmenté (CESA, 2024). Au mois de juin 2024, on comptait près de 2,8 millions de personnes déplacées et environ 500 000 réfugiés au Burkina Faso, au Mali et au Niger (UNHCR, 2025). La double menace de la violence et des conditions de vie inadéquates perpétue un cycle de fragilité. Cette situation d'insécurité contribue dans de vastes parties du territoire à rendre les citoyens nigériens démunis et livrés à eux-mêmes, et les conduit à ne pas se reconnaître dans les institutions publiques, contribuant ainsi à fragiliser la cohésion sociale et alimentant les vulnérabilités déjà fortes²¹.

Les exécutifs des trois pays se retrouvent face à une équation compliquée : ils doivent apporter une réponse sécuritaire de plus en plus coûteuse et, dans le même temps, amortir les effets de la grave crise économique qui touche la sous-région. La lutte contre le jihadisme reste une priorité mais malgré les progrès enregistrés dans l'engagement militaire des forces étatiques, les groupes rebelles armés conservent une capacité d'action importante. Dans ce contexte, l'AES cherche à élaborer une réponse sécuritaire commune, émancipée des logiques internationales dominantes. Loin des schémas classiques de sécurité, l'AES revendique une doctrine de sécurité fondée sur l'autonomie stratégique, l'ancrage local et la connaissance endogène des menaces. Si les chefs d'État de la coalition reprochaient aux dispositifs sécuritaires étrangers de trop souvent méconnaître les dynamiques communautaires, les réalités socio-politiques et les enjeux d'accès aux ressources qui alimentent les violences armées, la capacité de cette nouvelle approche à transformer réellement l'efficacité opérationnelle demeure un défi majeur.

2.2. Coordination sécuritaire et lutte contre le jihadisme dans les États du Sahel

Confrontés à la guerre contre les groupes armés sur leur territoire, les pays cherchent à acquérir des capacités militaires suffisantes pour la défense de l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale. À cette fin, ils mettent en œuvre divers programmes nationaux et régionaux : (i) le renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité (FDS) en ressources humaines et en équipements de pointe, (ii) le maillage sécuritaire optimal des territoires, (iii) le renforcement de la capacité d'anticipation et de réflexion stratégique des FDS et, (iv) la promotion d'une armée de développement.

Les politiques de défense et de sécurité sont financièrement coûteuses pour les finances publiques. Les programmes de reconstitution des armées nationales et des forces conjointes requièrent une augmentation des budgets de la défense et de la sécurité²². Les trois pays consacrent une part

20. Selon, ICG, les soldats stationnés dans la région de Tillabéry auraient refusé, en juin 2025, de se rendre au front pour assurer la sécurité des convois en provenance du Burkina Faso, invoquant un manque de soutien aérien et matériel.

21. Les personnes sont déplacées de force en raison de conflits incessants, exacerbés par l'aggravation des effets de la crise climatique. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'inquiète de la crise humanitaire qui se développe rapidement dans la région du Sahel. Plus de 6,3 millions de personnes au Burkina Faso, 7,1 millions au Mali et 4,3 millions au Niger avaient besoin d'une assistance humanitaire, à certaines périodes au cours du premier semestre 2025.

22. Avec pour risque que les variables d'ajustement se reportent sur les services de base, notamment dans l'éducation et la santé, alors que la croissance démographique reste élevée.

croissante de leurs PIB et de leurs budgets à la défense, au détriment des autres secteurs. Le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont alloué un total de 2,4 milliards USD à leurs armées en 2024²³. La dépense militaire du Mali est en forte hausse ces dernières années (38% entre 2022 et 2024) ; le Burkina Faso enregistre aussi une forte augmentation des dépenses militaires (108% entre 2021 et 2024) ; le Niger est également en augmentation (56% entre 2022 et 2024). Dans les trois pays, la défense et la sécurité deviennent un véritable enjeu dans le budget de l'État. La part allouée à ces deux postes dans le budget de 2025 serait de 27% au Burkina, 32% au Mali et 25% au Niger. Les données du SIPRI (Institut international de recherche sur la paix de Stockholm) montrent généralement que les dépenses militaires et de sécurité exprimées en % du PIB sont de l'ordre de 3% au Burkina Faso, et de 2,8% au Mali et au Niger (SIPRI, 2025).

Par ailleurs, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont entrepris de refonder leur stratégie sécuritaire face à l'expansion du jihadisme. La défaillance des cadres multilatéraux précédents (G5 Sahel, CEDEAO, opérations étrangères) et la montée des menaces transfrontalières ont conduit ces pays à créer un dispositif de défense collective, fondé sur la solidarité militaire. La remise en cause des modèles de sécurité précédents vise à refonder la lutte antiterroriste autour d'une lecture des priorités dictée par des centres décisionnels nationaux et d'une vision régionale commune. Cette nouvelle coordination vise à replacer les États sahéliens au centre de leur propre sécurité²⁴. Toutefois, la mise en œuvre effective de ces priorités par des régimes militaires pose des questions profondes : la communautarisation des ressources militaires au détriment des réformes politiques, la restriction de l'espace civique et les pratiques de gouvernance d'exception nuisent à la crédibilité des promesses de sécurité inclusive et risquent d'entraîner des abus et une érosion des droits civils (Mouaya Tamba, 2025).

Signée en septembre 2023, la Charte de Liptako-Gourma constitue le socle juridique et politique de la coordination sécuritaire entre les trois États. Elle établit une alliance de défense mutuelle et crée le Conseil supérieur de défense et de sécurité (CSDS) chargé d'harmoniser les politiques sécuritaires nationales. La Charte prévoit également l'assistance mutuelle en cas d'agression extérieure et la mise en place d'une force conjointe opérationnelle (Burkina Faso, 2024).

Les armées des trois pays ont créé un commandement conjoint couvrant la zone frontalière du Liptako-Gourma, épicerie des activités jihadistes. Ce dispositif vise à coordonner les opérations, mutualiser le renseignement et renforcer la surveillance des frontières. Des opérations coordonnées ont été menées en 2024 dans le nord du Burkina Faso et le sud du Niger, avec des résultats notables contre l'EIGS et le JNIM. Une Force conjointe sahélienne a été mise en place pour remplacer la Force du G5 Sahel dissoute. Elle réunit des troupes issues des trois armées, placées sous un état-major commun. La doctrine d'intervention de cette force commune serait de combiner la reconquête territoriale et la protection des populations civiles dans ses opérations²⁵.

Les ministères de la Défense et des Affaires étrangères des trois pays se sont engagés dans un processus d'harmonisation des doctrines sécuritaires et la définition de positions communes sur les questions sécuritaires et politiques. L'objectif est aussi d'adopter une discours diplomatique unifié dans les enceintes régionales et internationales, tout en refusant la logique d'assistance sous condition. Cette coordination vise aussi à garantir la cohérence entre les opérations militaires, les réformes institutionnelles et les stratégies de stabilisation.

23. Cette estimation agrégée est basée sur des analyses reprenant les données du SIPRI.

24. Cette vision prendrait forme à travers : i/ une doctrine d'action commune centrée sur la « lutte préventive » contre l'extension des groupes terroristes, ii/ la mobilisation de forces locales mieux enracinées dans les territoires et, iii/ la priorité donnée aux zones transfrontalières, souvent négligées par les dispositifs précédents.

25. Ses missions incluent la réaction rapide face aux attaques terroristes, la reconquête et la sécurisation des zones sous contrôle jihadiste et le partage logistique et la mobilité transfrontalière des troupes.

Dans le cadre de leur souveraineté sécuritaire, les États du Sahel ont réorienté leurs partenariats militaires. Avec la Russie, les domaines de coopération couvrent la formation, la fourniture d'équipements, le renforcement du renseignement et le déploiement de conseillers militaires (Africa Corps). Avec la Chine, c'est l'appui technologique et logistique et la communication sécurisée qui priment. La Turquie et l'Iran fournissent quant à eux des drones, de la maintenance et de la formation spécialisée. Ces nouvelles alliances s'inscrivent dans une logique de coopération sans ingérence, offrant aux trois États des marges de manœuvre inédites dans leur lutte contre le jihadisme.

Les trois pays se sont engagés dans la mise en place d'une approche intégrée de la lutte contre le jihadisme. Ils adoptent une stratégie globale combinant sécurité, développement et gouvernance. La combinaison des trois approches s'appuie sur la réhabilitation économique comprenant des programmes agricoles, le retour des services publics et la relance des activités dans les zones stabilisées, la réinsertion d'anciens rebelles démobilisés et la protection des ressources naturelles par la sécurisation des sites miniers, énergétiques et hydrauliques stratégiques²⁶.

Tableau comparatif : G5 Sahel vs Alliance des États du Sahel (AES)

Cadre	Tutelle / Partenaires	Objectif principal	Résultats / Limites
G5 Sahel (2014-2023)	UE et France (financement et encadrement)	Coordination militaire régionale contre le terrorisme	Dépendance extérieure, lenteur opérationnelle, dissolution après le départ du Mali
Alliance des États du Sahel (depuis 2023)	Financement interne et nouveaux partenariats (Russie, Chine)	Défense mutuelle et lutte autonome contre le jihadisme	En structuration : coordination plus cohérente et volontariste, mais moyens encore limités

Malgré les progrès réalisés, plusieurs défis majeurs subsistent : i) une insuffisance logistique et aérienne qui se reflète dans l'absence d'une flotte aérienne commune et dans le manque d'équipements modernes, ii) les pressions diplomatiques, les sanctions et l'isolement partiel vis-à-vis de la CEDEAO, iii) l'adaptabilité des groupes jihadistes à travers une mobilité élevée et une capacité à exploiter les failles frontalières, iv) le manque d'un financement durable, qui apparaît dans la forte dépendance aux recettes minières et aux ressources des partenaires non occidentaux et, v) le risque de rivalité interétatique dans la conduite du commandement militaire commun.

En somme, les trois pays coopèrent pour construire une sécurité sahélienne commune. En mutualisant leurs politiques sécuritaires et leurs opérations militaires, ils cherchent à établir une autonomie stratégique collective. Les initiatives prises par les trois États du Sahel traduisent une rupture historique avec la dépendance militaire vis-à-vis de l'extérieur. Leur alliance reposerait désormais sur une doctrine claire : la sécurité du Sahel doit être conçue, conduite et garantie par les Sahéliens eux-mêmes. Si la consolidation institutionnelle et le financement régional suivent, cette coopération pourrait devenir un modèle inédit de souveraineté sécuritaire en Afrique.

26. Cette approche vise à briser le cycle de pauvreté et de radicalisation en rétablissant la présence de l'État et en restaurant la confiance des populations locales.

2.3. Intérêts communs et divergences des États du Sahel sur la politique sécuritaire commune

Depuis la création de l'AES, le Mali, le Burkina Faso et le Niger se sont engagés dans une démarche de construction d'une politique sécuritaire commune. Leur objectif est double : reprendre le contrôle de leur sécurité nationale et bâtir une politique de défense face à la menace jihadiste. Si des intérêts stratégiques communs s'affirment avec force dans les politiques sécuritaires de l'Alliance, des divergences liées aux réalités propres à chaque pays ne manquent pas aussi de peser sur la volonté commune.

Les trois États partagent une même doctrine de rupture avec les cadres sécuritaires dominés ou influencés par l'Occident (stratégies du Sahel de la France, de l'Union européenne, G5 Sahel, CEDEAO). Ils revendiquent une souveraineté complète sur leurs politiques de défense et leurs alliances extérieures. Leur doctrine repose sur trois piliers : solidarité militaire, coordination politique et autonomie stratégique.

Les trois pays font face à une même menace : le jihadisme transfrontalier. Ils affrontent les groupes armés affiliés à Al-Qaïda (JNIM) et à l'État islamique au Grand Sahara (EIGS). Leur objectif commun est de neutraliser ces groupes, de reprendre le contrôle des zones périphériques et de sécuriser les frontières partagées. Ils ont à cet effet engagé une diplomatie de rupture et d'ouverture multipolaire. L'AES rejette la dépendance sécuritaire à l'égard des puissances occidentales et se tourne vers de nouveaux partenaires : Russie, Chine, Turquie, Iran. Cette réorientation vise à établir une coopération fondée sur la non-ingérence et la réciprocité. Enfin, les trois pays ont initié la constitution de structures institutionnelles communes.

L'Alliance s'est effectivement dotée d'organes politiques et militaires : le Conseil supérieur de défense et de sécurité (CSDS), le Commandement conjoint du Liptako-Gourma et une Force conjointe sahélienne en cours de structuration. Ces dispositifs traduisent une volonté réelle d'intégration sécuritaire régionale. Néanmoins, des divergences apparaissent car les priorités sécuritaires nationales sont distinctes. La priorité du Mali est la reconquête du Nord et la stabilisation du centre (insurrection touarègue et jihadisme). Le Burkina Faso est plus préoccupé par la sécurisation des zones agricoles et rurales du Centre-Nord et de l'Est. Quant au Niger, il attache plus d'importance à la surveillance des frontières (avec le Nigeria et le Tchad) et à la protection des sites pétroliers et miniers²⁷.

Par ailleurs, les capacités militaires des trois pays sont inégales. Le Mali dispose de capacités supérieures grâce à son partenariat avec la Russie, le Burkina Faso reste limité sur le plan aérien et logistique, et le Niger, plus structuré, cherche encore à moderniser son armée après la rupture avec les États-Unis et la France. Ces différences influencent la symétrie de contribution à la force conjointe.

La gouvernance sécuritaire obéit à des approches différentes. Le Mali mise sur la centralisation du commandement militaire, le Burkina Faso sur la mobilisation populaire à travers les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) et le Niger tente de concilier encadrement militaire et implication communautaire. Ces approches reflètent des visions divergentes du rôle de la population dans la sécurité nationale. De même, les rythmes et les méthodes de coopération sont variables. Le Mali joue un rôle moteur mais parfois perçu comme dominant, le Burkina Faso se montre plus offensif sur le terrain et le Niger adopte une posture plus prudente. Ces différences de tempo stratégique

27. Ces divergences créent des disparités dans l'allocation des moyens et gênent en fait la planification commune et la coordination optimale des opérations d'intervention.

peuvent ralentir la coordination opérationnelle.

Les stratégies diplomatiques révèlent aussi des nuances entre les trois pays. Si tous partagent une orientation pro-russe, le Mali est plus avancé dans ce partenariat, tandis que le Niger maintient certains liens économiques avec l'Occident et le Burkina Faso privilégie la diversification Sud-Sud. Ces nuances influencent le positionnement géopolitique de l'Alliance.

Malgré les différences, plusieurs initiatives témoignent d'une volonté de coordination croissante à travers notamment le lancement d'opérations conjointes dans le Liptako-Gourma, le partage accru du renseignement militaire et des moyens logistiques, l'harmonisation des doctrines d'intervention et de formation et la sécurisation commune des corridors économiques et des sites stratégiques. Ces efforts démontrent une consolidation progressive de la coopération militaire régionale.

L'AES porte néanmoins une ambition stratégique, tout en rendant légitime, dans le débat public régional, l'idée de recentrer la gouvernance sécuritaire sur des priorités et des approches endogènes, perçues comme mieux adaptées aux réalités territoriales sahéniennes. La capacité de l'AES à conjuguer cette approche militaire avec une véritable transformation politique et sociale sera déterminante pour le succès de la politique de défense et de sécurité. Plus fondamentalement, la volonté politique des États membres de déléguer une partie de leur souveraineté nationale à une structure commune reste une épreuve juridico-politique. Les armées des trois pays membres, bien qu'unies dans leur rejet de certaines formes d'ingérence extérieure, présentent des niveaux disparates de professionnalisation, d'équipement et d'adaptation doctrinale, ce qui complique l'interopérabilité sur le terrain et la montée en puissance d'une force commune crédible.

La convergence idéologique entre les trois États est indéniable, car ils aspirent tous à une autonomie totale et à une coordination régionale durable. Cependant, la mise en œuvre de cette stratégie reste freinée par les différences structurelles et par la disparité des moyens militaires. L'unité de l'AES repose davantage sur une volonté politique commune que sur une homogénéité opérationnelle. Pour renforcer cette unité, les États sahéniens cherchent non seulement à harmoniser leurs doctrines militaires et leurs priorités d'intervention mais aussi à créer un mécanisme de financement commun des opérations, à développer une industrie régionale de défense, à instituer un commandement unique à plein temps pour les opérations conjointes et à renforcer la diplomatie collective de l'AES sur la scène internationale.

Tableau comparatif : convergences et divergences sur la souveraineté sécuritaire

Dimension	Intérêts communs	Divergences
Vision stratégique	Rejet du modèle occidental et affirmation de la souveraineté régionale	Priorités nationales différentes (Nord du Mali, Est du Burkina Faso, Sud du Niger)
Doctrine militaire	Lutte antiterroriste coordonnée, défense mutuelle	Capacités et modes d'engagement non uniformes
Alliances extérieures	Ouverture vers la Russie, la Chine et la Turquie	Niveaux d'intégration et de dépendance variables
Structure institutionnelle	Création d'organes communs (CSDS, état-major, Charte)	Mise en œuvre inégale selon les moyens et les contextes politiques
Communication politique	Discours souverainiste commun et anti-ingérence	Leadership asymétrique : Mali plus dominant, Niger plus réservé
Approche sociétale	Mobilisation patriotique et solidarité populaire	Méthodes différentes : VDP au Burkina, encadrement étatique au Mali

En conclusion, les trois pays du Sahel partagent une vision commune de souveraineté et de sécurité, mais leurs trajectoires restent marquées par des contextes nationaux différents. Leur Alliance repose sur une convergence politique forte, mais elle doit encore surmonter les défis de la coordination pratique, du financement et de l'équilibrage des responsabilités. Si ces obstacles sont levés, l'AES pourrait devenir un modèle de coopération sécuritaire africaine, alliant indépendance, solidarité et efficacité régionale.

III. LA SOUVERAINÉTÉ MONÉTAIRE : UN ENJEU DES PLUS COMPLEXES

Depuis la création de l'AES, le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont exprimé leur volonté de se désengager de la zone du franc CFA²⁸, de rompre avec les dépendances structurelles héritées de ce régime monétaire et de bâtir une architecture financière propre. Ce régime de change est d'origine coloniale, remontant à 1939, ce qui le disqualifie aux yeux de nombreux acteurs économiques et financiers et d'une partie de l'opinion. Certains aspects de la coopération monétaire propre à ce régime restent aussi perçus comme restreignant la souveraineté des États qui l'adoptent. C'est le cas notamment de la garantie française ou de l'arrimage à l'euro, alors qu'en fait les restrictions qu'il impose proviennent plutôt du choix d'un change fixe et d'une union monétaire. Les changements de parité relèvent pour leur part uniquement des autorités de l'UEMOA (l'Union économique et monétaire ouest-africaine)²⁹.

28. Le nom franc CFA désigne deux monnaies communes — une ouest-africaine (franc de la Communauté financière africaine) et une centre-africaine (franc de la Coopération financière en Afrique) — héritées de la colonisation française et utilisées par quatorze pays d'Afrique constituant en partie la zone franc. Bien que les deux monnaies soient communément appelées franc CFA et aient la même valeur, elles ne sont pas interchangeables. Il ne s'agit donc pas d'une zone monétaire commune mais de deux zones juxtaposées.

29. L'UEMO regroupe huit États membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La perspective de quitter la zone CFA est une affirmation identitaire d'une portée symbolique et stratégique et un choix politique et économique délicat à concrétiser. Ce retrait serait l'acte fondateur d'une indépendance financière ; il s'agit de reconquérir la souveraineté sur le levier monétaire, jusque-là externalisé. Il exprimerait aussi une volonté de se différencier du projet d'intégration monétaire au sein de la CEDEAO. L'idée d'adosser la future devise à un panier de ressources naturelles ou de devises internationales afin de stabiliser sa valeur est évoquée.

3.1. Les défis techniques et institutionnels de la sortie de la zone CFA

L'annonce de la sortie du franc CFA vise à renforcer la légitimité interne des régimes sahéliens en démontrant leur capacité à prendre des décisions indépendantes et à redéfinir leur place dans le système économique mondial. Juridiquement, rien n'empêche les pays de l'AES de quitter l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Selon les statuts de l'Union, si un pays décide de se retirer, il doit simplement « le notifier à la Conférence des chefs d'États et de gouvernements de l'UEMOA »³⁰. À date d'aujourd'hui, force est de constater qu'aucun des membres de l'AES n'a activé de clause de dénonciation.

En attendant, le Mali et le Burkina continuent de solliciter le marché régional UMOA-titres pour financer leurs budgets nationaux. En 2024, le Mali a fait une émission de bons assimilables au trésor de 25 milliards de francs CFA mais n'est parvenu à lever que 16,5 millions à un taux de 8,4% sur six mois. La même année, le Burkina Faso émettait également une obligation assimilable au trésor de 25 milliards de francs CFA sur 36 mois mais les souscriptions ont plafonné à 7,8 milliards de francs CFA pour un taux de 9,7% contre un taux de 6% initialement proposé. Ces conditions financières peu favorables montrent que les investisseurs doutent quelque peu de la soutenabilité financière des pays émetteurs.

Selon la plupart des observateurs économiques et financiers, quitter le franc CFA serait un très mauvais calcul à court terme pour les États du Sahel. En période de turbulences, comme c'est le cas actuellement avec des taux d'intérêt élevés, une inflation volatile et l'explosion du cours du dollar, le franc CFA a permis de protéger les pays membres de l'UEMOA grâce à sa parité fixe avec l'euro³¹.

De plus, le Mali, le Niger et le Burkina Faso sont des États enclavés, qui dépendent des ports d'Abidjan, Dakar et Cotonou pour leurs importations. Sortir de l'Union serait synonyme de hausse des coûts des importations. Par ailleurs, les membres de l'AES sont très dépendants du marché des titres publics de l'UEMOA, devenu une source majeure de financement dans un contexte de difficultés d'accès au crédit et de tarissement de l'aide publique au développement. Enfin, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont souffert des sanctions économiques et financières de la CEDEAO, qui ont fragilisé les politiques économiques et monétaires de l'Alliance.

Aujourd'hui, la France garantit la convertibilité du franc CFA avec l'euro. Si d'aventure l'AES décidait de quitter le système, il faudrait que les pays qui la composent cherchent un autre prêteur en dernier ressort pour éviter une dévaluation et une montée de l'inflation (Cabrilac. 2025). Sur le plan diplomatique, le rejet de la tutelle institutionnelle de la CEDEAO et du Trésor français s'accompagne d'un repositionnement stratégique par le biais d'un rapprochement avec les BRICS

30. Ce retrait entre en vigueur de plein droit 180 jours après sa notification. Ce fut par exemple le cas de la Guinée en 1960, du Mali en 1962 – qui a réintégré l'Union en 1984 – mais également de la Mauritanie et de Madagascar en 1973.

31. Par exemple, le naira nigérian et le cedi ghanéen ont subi de fortes dépréciations et le franc CFA est même devenu une devise refuge dans ces deux pays.

et d'une diversification des partenariats économiques (Russie, Chine, Turquie). On peut imaginer que les BRICS, avec le soutien de la Chine et de la Russie, pourraient assurer ce rôle. Mais malgré cette perspective, il est incontestable qu'une monnaie commune à ces trois pays ne pourrait être viable sans certains préalables, à savoir des réformes structurelles d'ampleur et une gouvernance vertueuse.

Sur le plan économique, la sortie de la zone franc CFA soulève d'importants défis techniques et institutionnels. Les initiatives engagées à la suite de la rencontre des ministres de l'Économie et des Finances des trois pays en 2023 marquent une étape vers la création d'un cadre monétaire et financier autonome³². L'AES a décidé, entre autres, la création d'une banque d'investissement et la mise en place d'un fonds de stabilisation³³. Toutefois, l'hypothèse de l'adoption d'une monnaie commune à l'Alliance reste dépendante de la mise en œuvre d'autres dispositifs plus engageants sur la souveraineté propre à chacun des pays de l'AES ; elle implique, parmi d'autres conditions, la définition d'une politique monétaire commune crédible, la constitution de réserves de change suffisantes, l'harmonisation préalable des nouveaux régimes de taux de change et la mise en place d'une banque centrale régionale³⁴. La souveraineté monétaire commune ne peut donc être que graduelle et soutenue par un scénario réaliste.

La faisabilité économique et institutionnelle du projet est d'autant plus complexe que les trois pays disposent de marges de manœuvre limitées : leurs économies reposent sur l'exportation de matières premières (or, uranium, coton) et sont vulnérables aux chocs externes. Une monnaie nationale ou régionale ne pourra être stable qu'à condition d'être soutenue par une production diversifiée, une discipline budgétaire et une coopération financière étroite.

Dans ce contexte complexe, les principales difficultés financières de l'ambition d'une souveraineté monétaire se manifestent dans :

- Les risques de déséquilibres macroéconomiques. Une sortie précipitée du franc CFA pourrait entraîner une forte inflation, une perte de confiance dans la nouvelle monnaie et une fuite des capitaux vers des devises étrangères. Sans réserves de change suffisantes ni crédibilité institutionnelle, la monnaie risquerait de se déprécier rapidement.
- Les défis institutionnels et techniques d'une monnaie commune. La création d'une banque centrale commune exige des capacités techniques solides, une coordination efficace des politiques monétaires et des critères de convergence entre les trois États. Les différences de taille économique et de priorités budgétaires pourraient fragiliser la cohérence du projet.
- Les pressions extérieures et les réactions régionales : la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et les partenaires européens voient dans cette initiative une remise en cause d'un système monétaire perçu comme stable. Des tensions diplomatiques ou financières pourraient survenir, notamment une réduction de l'accès aux marchés financiers ou à l'aide internationale.

32. Le communiqué sanctionnant la rencontre des ministres des Finances des trois pays à Bamako le 25 novembre 2023 adresse une vingtaine de recommandations. Globalement, il y est mentionné la réalisation de centrales nucléaires civiles à vocation régionales, la création d'une compagnie aérienne commune, le développement des infrastructures mais également « la mise en place d'un comité d'experts pour approfondir les réflexions sur les questions de l'union économique et monétaire. »

33. L'Alliance des États du Sahel (AES) a officiellement franchi une nouvelle étape dans sa stratégie d'intégration en actant, ce 11 décembre 2025 à Bamako, la création juridique de sa Banque confédérale pour l'investissement et le développement (BCID-AES). Les statuts de cette institution financière, destinée à financer les projets économiques et infrastructurels du Mali, du Burkina Faso et du Niger, ont été validés et signés par les trois États membres, concrétisant une initiative annoncée depuis plusieurs mois comme l'un des piliers du projet confédéral sahélien.

34. Le maintien d'un régime de change fixe sans garantie française (ou autre, externe) serait possible. Ce régime fixe autonome nécessiterait néanmoins la mise en place de fonds ou de mécanismes de stabilité ou à tout le moins un niveau important de réserves de changes et un renforcement de la discipline budgétaire commune.

3.2. Une monnaie commune sahélienne différente de l'Eco

Le projet de création d'une monnaie sahélienne propre aux trois pays est un message politique à la CEDEAO, celui du refus d'un modèle d'intégration jugé inégal et sous influence de la France. Le projet sahélien envisagé serait adossé à une monnaie garantie par les matières premières. Il contribuerait, selon ses promoteurs, à l'affirmation d'un nouvel ordre économique africain, plus multipolaire. Il s'inscrirait dans une logique d'ouverture à des alliances économiques sans conditions politiques avec des partenaires émergents (Chine, Russie, BRICS).

Les dirigeants sahéliens estiment que le projet de monnaie commune de la CEDEAO (l'Eco), dans sa version actuelle, ne rompt pas fondamentalement avec le franc CFA: il resterait adossé à l'euro via un mécanisme de garantie française et la BCEAO continuerait à jouer un rôle central sous supervision partielle de Paris. La création d'une monnaie sahélienne distincte serait donc comme une voie plus radicale pour réaffirmer une autonomie de l'Alliance. Le projet se veut aussi un levier de cohésion politique de l'AES. Les nouveaux régimes politiques du Sahel cherchent à consolider leur union face aux sanctions de la CEDEAO.

Ainsi, la monnaie commune deviendrait un instrument d'identité collective autant qu'un outil monétaire et financier plus adapté aux réalités économiques sahéliennes. Les économies du Sahel diffèrent fortement de celles du littoral. Leurs structures économiques sont encore plus dominées par les secteurs minier et primaire (or, uranium, coton, bétail) et elles se caractérisent par une faible intégration dans le commerce régional de l'espace CEDEAO. Une monnaie propre permettrait, selon eux, une politique budgétaire et monétaire plus flexible et une meilleure gestion des ressources internes.

Tableau comparatif : deux projets monétaires, deux philosophies économiques

Aspect	Projet ECO (CEDEAO)	Projet monétaire de l'AES (Sahel)
Origine	Porté depuis les années 1980 par la CEDEAO (15 pays)	Né en 2024–2025 de l'alliance Mali–Niger–Burkina Faso
Objectif principal	Créer une monnaie unique pour l'Afrique de l'Ouest	Créer une monnaie indépendante de la France et adaptée aux réalités sahéliennes
Lien au franc CFA	Maintien initial d'un lien de convertibilité avec l'euro, via la BCEAO	Rupture complète avec le système CFA et avec le Trésor français
Cadre institutionnel	Supervision par la CEDEAO, impliquant des pays côtiers (Nigéria, Ghana, Côte d'Ivoire)	Union restreinte et souverainiste entre les trois États du Sahel
Approche économique	Intégration régionale graduelle, critères de convergence macroéconomique stricts	Approche politique et identitaire, centrée sur la souveraineté et le contrôle des ressources
Risques	Dépendance persistante à la France et au Nigeria	Manque de poids économique et de stabilité monétaire initiale

Les trois États sahéliens envisagent de créer une monnaie dont la valeur reposerait sur les richesses naturelles de la région — en particulier : l'or (Mali et Burkina Faso, 2ème et 4ème producteurs africains), l'uranium et le pétrole (Niger), le lithium et d'autres minerais stratégiques (Mali). Le projet d'une monnaie basée sur les matières premières s'appuie sur l'idée que les exportations de

ces pays peuvent leur garantir des entrées régulières de devises étrangères, et la création d'une monnaie commune peut y contribuer en stabilisant les flux d'entrée de ces devises³⁵.

Les avantages potentiels d'un tel système résident dans le fait qu'une monnaie adossée à des ressources tangibles inspire davantage de confiance que des devises purement fiduciaires (émises sans contrepartie). Les investisseurs, les citoyens et les partenaires étrangers sauraient que la valeur monétaire repose sur un stock mesurable — or, uranium, pétrole. Cette approche permettrait de désarrimer complètement la monnaie des devises occidentales, en particulier de l'euro, et d'asseoir la souveraineté économique sur un atout stratégique réel : les ressources naturelles nationales.

L'adossement à un panier de matières premières limiterait la création monétaire excessive. L'État ne pourrait plus "imprimer" librement sa monnaie sans disposer d'actifs correspondants, ce qui impose une discipline budgétaire, réduit le risque d'inflation et de dépendance et renforce la stabilité macroéconomique. Les atouts du projet consistent dans le contrôle total sur la politique monétaire et la création monétaire pour faire de la monnaie un instrument de souveraineté nationale et régionale. La possibilité de baser la valeur de la monnaie sur les ressources naturelles (or, uranium, lithium) offrirait une forme d'ancrage alternatif à l'euro et créerait une cohérence politique forte entre les trois États de l'AES. La monnaie deviendrait un outil de valorisation stratégique interne des richesses naturelles : plus le cours des ressources monte, plus la monnaie se renforce — créant un lien direct entre souveraineté monétaire et souveraineté minière.

Ce modèle de monnaie commune est aussi défendu au sein des BRICS, dans la tendance générale à la dédollarisation des relations monétaires internationales. La contestation de l'architecture monétaire internationale incite à vouloir briser l'ancrage à une monnaie d'endettement et de revenir à un étalon monétaire ayant une valeur réelle, matérielle, de consommation et de production.

Les critiques adressées à des projets de monnaie commune ancrées sur un panier de matières premières sont de deux ordres : les difficultés techniques et l'irréalisme politique. Les choix des différentes matières premières à intégrer dans le panier a une signification politique ; ces choix doivent refléter le profil des pays de la zone. Les pondérations doivent être déterminées selon une méthodologie claire et économiquement saine. Si les difficultés techniques peuvent être surmontables par l'apport des technologies de l'information et de la communication et le traitement de grandes bases de données permettant de minimiser les coûts de transaction du modèle, les aspects politiques et géopolitiques demeurent des obstacles de taille.

Il est clair que toute tentative de perturber l'architecture de l'actuel système monétaire international, tant au sein des BRICS que dans les pays de l'AES, se heurtera à une résistance politique, idéologique et éventuellement militaire. La création d'une monnaie-marchandise sera considérée comme un élément de la guerre géopolitique, monétaire et des ressources, et les petits États et régions devront chercher soutien et protection auprès d'un bloc géopolitique puissant pour faire aboutir leur projet. Le second danger est étroitement lié au précédent. Il s'agit des problèmes de sécurité du système et de perturbation de son fonctionnement par les principaux centres monétaires et financiers³⁶.

35. L'idée est de créer une monnaie "adossée à un panier de matières premières" — par exemple 1 unité monétaire = équivalent en valeur d'un panier composé d'or, de pétrole et d'uranium. Cela signifie que la monnaie aurait une contrepartie physique réelle, ce qui limiterait l'inflation et renforcerait la confiance, à la manière de l'étalon-or classique du 19^{ème} siècle. L'idée a une longue histoire, elle a généralement été soutenue par des économistes monétaires reconnus de diverses tendances idéologiques (comme Pierre Mendès France) dans les périodes de troubles du système monétaire international (Dépression des années 1930, puis après la Seconde Guerre mondiale, et dans les années de l'étalon or-dollar).

36. Par exemple, la sécurité et l'assurance des entrepôts revêtent une importance particulière. On connaît l'importance de la sécurité du stockage de la réserve d'or et de son évacuation en cas de conflits militaires.

3.3. La crédibilité des projets suspendue à la capacité économique des États

La souveraineté monétaire constitue l'un des volets les plus symboliques et les plus complexes du processus de refondation sahéenne. L'enjeu pour l'AES est de transformer cette volonté politique en une réalité monétaire durable et crédible. Les trois pays ont engagé des initiatives régionales communes dans ce sens : i) la création d'une Banque confédérale d'investissement et de développement (CBID), destinée à financer les infrastructures, l'agriculture et l'industrie sans dépendre des bailleurs extérieurs, ii) l'établissement d'un cadre de convergence macroéconomique avant d'introduire la nouvelle monnaie, iii) la mise en place de mécanismes de compensation inter-États pour faciliter les échanges commerciaux intrarégionaux avant la mise en place d'une union monétaire complète et, iv) la concertation sur l'harmonisation des politiques fiscales et financières en vue de mutualiser les revenus des ressources naturelles et stabiliser les budgets publics.

La concrétisation de ces initiatives dans la durée rendrait le projet de monnaie commune sahéenne politiquement crédible. Pour autant, elle ne signifierait pas que sa configuration finale épouserait le modèle d'un ancrage sur les matières premières. À aujourd'hui, ces initiatives traduisent une volonté d'émancipation monétaire et financière et une cohérence de la démarche des trois États. À court terme, la décision de sortie du franc CFA est économiquement risquée ; les trois pays restent vulnérables en l'absence de bases productives solides et de réserves monétaires suffisantes³⁷. Une monnaie sahéenne mal préparée pourrait déstabiliser les économies locales, déjà fragiles, décourager les investisseurs et créer des tensions commerciales avec les voisins restés dans le CFA ou l'Eco.

Encadré : Évaluation globale du projet de monnaie commune

Critère	Potentiel	Risques
Souveraineté politique	Très fort — rupture complète avec la zone franc	Isolement monétaire si pas de partenaires solides
Stabilité macroéconomique	Possible si adossée à un panier diversifié	Volatilité élevée si un produit domine (or)
Crédibilité financière	Renforcée si transparence et réserves réelles	Fragile sans mécanismes de garantie externe
Faisabilité technique	Réalisable avec appui international et institutions solides	Complexe et coûteuse dans le contexte actuel
Diversification économique	Valorisation des ressources internes	Risque d'aggraver la dépendance extractive

Le projet d'une monnaie commune ancrée sur la valeur d'un panier choisi de matières premières est encore plus complexe à concrétiser. Les limites et risques d'un modèle bâti en référence aux matières premières résident dans la volatilité des prix des matières premières ; les cours de l'or, du pétrole ou de l'uranium fluctuent fortement selon la conjoncture mondiale. Une monnaie liée à ces prix serait donc instable avec des appréciations rapides en période haussière et des chutes brutales

37. La somme des PIB du Mali, du Niger et du Burkina Faso représente moins de 10 % du PIB de la CEDEAO.

en cas de baisse³⁸. Le risque de "malédiction des ressources" n'est pas à écarter. Si la monnaie dépend des exportations minières, elle devient vulnérable aux chocs extérieurs et à la spéculation. Cela pourrait accentuer la dépendance aux matières premières au lieu de favoriser la diversification économique. De plus, le manque de transparence et de gouvernance peut contrarier le succès d'un tel système qui suppose une gestion rigoureuse et transparente des réserves naturelles. Dans des contextes où les institutions sont fragiles et les flux miniers parfois opaques, la confiance dans la parité serait difficile à maintenir.

La complexité technique de ce projet est indéniable. Il faut créer un mécanisme d'évaluation, de stockage, de certification et de conversion des matières premières en valeur monétaire. Cela requiert des capacités financières et logistiques importantes (stockage d'or, contrats de livraison, comptabilité énergétique). La faisabilité de ce projet dans le contexte sahélien dépend de la capacité d'exploiter ses atouts réels et du respect des conditions nécessaires à sa réussite. Les trois pays disposent effectivement d'importantes ressources stratégiques encore sous-exploitées, ils pourraient garantir la monnaie par les réserves de ces ressources. Mais pour que ce système soit crédible, il faudrait : i) créer une banque centrale sahélienne détenant les réserves d'or et de matières premières comme collatéraux, ii) établir un panier de référence clair (40 % or, 30 % uranium, 30 % pétrole par exemple), iii) mettre en place une transparence absolue sur les stocks, les extractions et les recettes, iv) assurer la sécurisation physique des sites -certaines zones minières sont instables- et, v) renforcer la coopération régionale en la dotant d'institutions régionales fortes.

Dans ce type de projet, le risque d'isolement monétaire des trois pays n'est pas à écarter. Une monnaie fondée sur les matières premières pourrait être mal accueillie par les marchés financiers et par les institutions internationales, qui préféreront des devises plus liquides. Cela rendrait les échanges extérieurs plus coûteux, sauf si la monnaie sahélienne devient convertible à moyen terme ou soutenue par des accords avec des partenaires (BRICS, Chine).

L'idée d'une monnaie sahélienne adossée aux matières premières est intellectuellement séduisante et symboliquement puissante. Elle incarne une souveraineté monétaire "adossée à la richesse réelle" plutôt qu'à la tutelle étrangère ; elle traduit une volonté réelle d'émancipation et de maîtrise des leviers économiques fondamentaux. Mais sa mise en œuvre est hautement technique et risquée, surtout dans des économies peu diversifiées, instables politiquement et dépendantes des fluctuations des cours mondiaux. Cette idée suppose des prérequis institutionnels, techniques et économiques considérables.

En somme, il s'agit d'une idée ambitieuse, mais qui ne pourrait être envisagée que dans une approche graduelle, réaliste et dans le long terme. D'abord une stabilisation macroéconomique et institutionnelle, ensuite une accumulation d'or et de réserves minières, et enfin un adossement partiel de la monnaie à ces actifs. Le projet de monnaie commune sahélienne suppose donc de renforcer d'abord la transparence et la gestion publique des ressources puis de créer un fonds souverain régional alimenté par les revenus miniers.

38. À titre d'exemple, la crise des matières premières de 2014 aurait gravement déstabilisé une telle monnaie.

CONCLUSION

Depuis 2020, le Sahel est devenu un laboratoire de recomposition politique et géopolitique sur le continent africain. Les transitions militaires au Mali, au Burkina Faso et au Niger ont fait émerger un nouveau discours centré sur la souveraineté. L'AES incarne cette volonté de coordination politique, économique et sécuritaire, marquée par un rejet de l'ingérence et une réorientation des partenariats extérieurs.

Les États du Sahel ont engagé une dynamique de réappropriation de leurs ressources naturelles fondée sur la souveraineté, la diversification des partenariats et la valorisation locale. Cependant, la réussite de cette stratégie dépendra de leur capacité à consolider les institutions publiques, à sécuriser les zones minières et à instaurer une coopération régionale solide. La souveraineté sur les ressources naturelles demeure ainsi un chantier essentiel de la refondation politique et économique sahélienne.

Le défi sécuritaire demeure central. La région reste exposée à la menace jihadiste. Les armées sahéliennes peinent à reconquérir le contrôle du territoire. Les menaces jihadistes persistent malgré les efforts militaires conjoints. L'objectif de l'AES est de bâtir une « sécurité endogène » (Déclaration de Bamako, 2023). Cela passe par une mutualisation des renseignements, une coordination opérationnelle et une implication accrue des communautés locales. La mutualisation des efforts au sein de l'AES, notamment à travers la création d'un Conseil de défense commun, vise à construire une capacité opérationnelle endogène. Mais la sécurité ne peut être assurée sans cohésion sociale. Selon le rapport de la Banque mondiale (2024), la stabilité passe par « un développement territorial équilibré et la participation communautaire à la gouvernance locale ».

La volonté de créer une monnaie commune sahélienne — évoquée en 2024 — témoigne d'un désir d'émancipation de la zone CFA et de l'influence de la France. Toutefois, une telle démarche exige un cadre institutionnel rigoureux, comparable à celui de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). La CEDEAO, en crise depuis les retraits sahéliens, avait elle-même envisagé la création d'une monnaie régionale, l'Eco, mais sa mise en œuvre a été retardée. L'AES devra donc choisir entre une approche autonome et une coordination régionale plus large. Le débat sur la création d'une monnaie commune sahélienne adossée aux matières premières illustre cette volonté d'émancipation vis-à-vis de la zone CFA. La crédibilité de ce projet dépend d'un environnement financier intégré et d'institutions monétaires crédibles.

L'analyse de l'ambition sahélienne de la souveraineté a placé les dynamiques de cette construction dans un cadre systémique où les enjeux de la réappropriation de la maîtrise sur les ressources naturelles, du contrôle de la sécurité stratégique et de la reconquête du pouvoir monétaire sont interdépendants. Le rythme de cette dynamique tridimensionnelle dépend de l'évolution du contexte politique interne et régional. Plusieurs initiatives et mesures de configuration matérielle de l'ambition de la souveraineté sont encore à l'état de projet et son processus de construction reste dans ses premiers moments d'élaboration politique. Cette approche vise à croiser les perspectives économiques, politiques et géopolitiques afin de dégager les lignes de force d'un processus en évolution. Les limites tiennent à la nature mouvante des données politiques et sécuritaires : l'AES étant une structure récente, plusieurs de ses orientations restent en construction.

Bibliographie

- ACFSS. (2024), *l'évolution du front de la violence des islamistes militants du Sahel*, Africa Center for strategic studies, 22 avril 2025.
- ACLED. (2024), *Base de données du projet Armed Conflict Location and Event Data*.
- Alaoui M'hammdi, N & L, Jaidi (2025b), *l'AES face aux défis de la fragmentation territoriale et de l'instabilité politique*, PCNS, Policy Paper, décembre 2025.
- Amara, P. (2025), *Sahel : de plus en plus d'attaques*, Centre des stratégies pour la sécurité du Sahel Sahara, (Centre 4S), juin 9, 2025.
- Amara, P. (2025), *Sahel : la déconstruction continue des États*, Centre des stratégies pour la sécurité du Sahel Sahara, (Centre 4S), juin 4, 2025.
- Antil, A. (2014), *le boom minier au Sahel, un développement durable ? Note de l'Ifri*, février 2014.
- Bedossa, B. (2012), *Burkina Faso : l'émergence du secteur aurifère suffira-t-elle à redresser le modèle de croissance en perte de vitesse ? Macroéconomie & Développement*, novembre 2012, N° 5.
- Burkina Faso, République du Mali, République du Niger (2023), *Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel entre le Burkina Faso, la République du Mali et la République du Niger*, le 16 septembre 2023.
- Cabrillac, B & al (2025), *l'UMOA à la croisée des chemins en matière monétaire ? Une contribution à la réflexion sur son régime de change*, FERDI, Chaire architecture internationale du financement du développement, Document de travail, Politiques de développement, N° 346, Janvier 2025.
- CESA (2024), *un nombre record de déplacements forcés en Afrique du fait des conflits*, Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 4 septembre 2024.
- Coderre, M & al. (2019), *la vision minière pour l'Afrique et les transformations des cadres réglementaires miniers : les expériences du Mali et du Sénégal*, Canadian Journal of Development Studies, Revue canadienne d'études du développement, 2019, Vol. 401, N° 4.
- Depagne, R & M, Pellerin. (2022), *An initial assessment of Burkina Faso's transnational Leadership*, International Crisis Group, 14 septembre 2022.
- Eizenga, D & W, Williams. (2020), *Le puzzle formé par le JNIM et les groupes islamistes militants au Sahel - Bulletin de sécurité*, N° 378, décembre 2020, Centre d'études stratégiques de l'Afrique.
- ICG. (2023), *Burkina Faso : armer les civils au prix de la cohésion sociale ?* International Crisis Group, Rapport Afrique N°313, 15 décembre 2023.
- ICG. (2024), *Le tournant souverainiste au Mali : ajuster la trajectoire*, International Crisis Group, Rapport Afrique N°315, 3 décembre 2024.
- ICG. (2025), *Defining a new approach to, the Sahel's military-led states*, International Crisis Group, 22 May 2025.
- IEP. (2025), *Global Terrorism Index 2025, Measuring the impact of terrorism* Institute for Economics and Peace.
- IRIS. (2025), *L'approvisionnement en uranium naturel : enjeu de la relance nucléaire*, Rapport, Observatoire de la sécurité des flux et des matières énergétiques, janvier 2025.
- Kabore, E.(2023), *Burkina Faso : les chiffres du secteur minier en 2023*, 22 mars 2024, Mines @Cu Burkina.
- Loada, A. (2024), *Le souverainisme de l'État sahélien à l'épreuve du défi sécuritaire : le cas du Burkina Faso*, Afrique contemporaine, 2024/2 N° 278.

- Matschinga, S.L (2024), Le nouveau code juridique des activités minières au Mali, Village de la Justice, 20 octobre 2023.
- Mouaya Tamba, R.L. (2025), L'Alliance des États du Sahel : une configuration émergente de souveraineté sécuritaire en Afrique de l'Ouest, Note de la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), N° 19/2025.
- Najimdeen, H.A (2025), The Sahel's shifting sands : how security landscape in redrawing regional alliances, Aljazeera Centre for Studies, 27 March 2025.
- Nenovsky, N & G, Bondi. (2024), Towards a common currency of the AES countries based on resources : theoretical approaches and practical aspects, 18 June 2024.
- Ould Abdellah, A. (2025), Sahel : toujours et encore des conflits, Centre des stratégies pour la sécurité du Sahel Sahara, (Centre 4S), janvier, 11, 2025.
- Parlement Européen (2024), Évaluation des menaces pour la paix et la démocratie au niveau mondial, Indice de Normandie, 2024.
- Pellerin, M. (2025), Major Jihadiste Attack exposes military fallings in Burkina Faso, International Crisis Group, Analyst's notebook Africa, 15 May 2025.
- République populaire du Burkina & al (2023), Rencontre ministérielle des pays membres des États du Sahel (AES) sur le développement économique de l'espace du Liptako-Gourma, Communiqué final, novembre 2023.
- République du Burkina Faso. (2024), Assemblée législative de transition, Loi N° 016-2024 portant cadre minier du Burkina Faso, 18 juillet 2024. République du Mali. (2023), Ministère des Mines, Comité de pilotage, Initiative pour la transparence dans les industries extractives au Mali, ITE Mali, Rapport ITIE, 2023, Version définitive.
- République du Mali. (2023b), Loi N° 2023-040, portant Code minier en République du Mali, Journal Officiel, Soixante-quatrième année, N°22, 1er septembre 2023.
- République du Niger. (2024), Dispositif national de mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives au Niger, ITIE Niger, 16 août 2024.
- Searle, N & al. (2024), Tour d'horizon des réformes récentes du secteur minier et de la protection des investissements en Afrique, Hogan Lovells, 16 février 2024.
- SIPRI. (2025), Armaments, disarmament and international security, SIPRI Yearbook, Stockholm International Peace Research Institute, 2025.
- Tcheta-Bampa, A & O, Kodila-Tedika. (2018), Conditions institutionnelles de la malédiction des ressources naturelles en Afrique sur les performances économiques, Munich Personal RePEc Archive (MPRA), Paper N° 86511, 5 May 2018 <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/86511/>
- Trémoières, M & al. (2025), Routes et conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, mars 2024, N°4, OCDE.
- Thurston, A. (2024), Military coups, Jihadism and insecurity in the Central Sahel, West Africa papers, April 2024, N° 43, Sahel and West Africa Club Secretariat, OCDE.
- UNHCR. (2025), R4 Sahel, Plateforme de coordination des déplacements forcés, Novembre 2025. The UN Refugee Agency.
- Walther, O & D, Russel. (2024), Des réseaux de conflit fragmentés en Afrique du Nord et de l'Ouest, Notes ouest-africaines, Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, mars 2024, N°4, OCDE.

À PROPOS DES AUTEURS



NEZHA ALAOUI M'HAMMDI

Mrs. Nezha Alaoui M'Hammdi is Senior Fellow at Policy Center for the New South (since 2020) and the current Ambassador of His Majesty the King of Morocco to Ethiopia and Djibouti since 2016. She has served as first Permanent Representative of the Kingdom of Morocco after its return to the African Union by 2017, and to the Peace and Security Council of the AU (April 2018). She is currently Dean of the Council of Arab League Ambassadors to Ethiopia. [Read more](#)



LARABI JAÏDI

Larabi Jaïdi is a Senior Fellow at the Policy Center for the New South and an Affiliate Professor at Mohammed VI Polytechnic University. His areas of expertise include international economy, economic policies, international economic relations, regional economies, social development, international relations, and Mediterranean studies. He also served on the Special Commission on the New Development Model of Morocco, a consultative body created in November 2019 to formulate the country's new developmental guidelines. [Read more](#)

À PROPOS DU POLICY CENTER FOR THE NEW SOUTH

Le Policy Center for the New South: Un bien public pour le renforcement des politiques publiques. Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global.

Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. Ce positionnement, axé sur le dialogue et les partenariats, consiste à cultiver une expertise et une excellence africaines, à même de contribuer au diagnostic et aux solutions des défis africains.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs.

Policy Center for the New South

Rabat Campus of Mohammed VI Polytechnic University,
Rocade Rabat Salé - 11103
Email : contact@policycenter.ma
Phone : +212 (0) 537 54 04 04
Fax : +212 (0) 537 71 31 54



www.policycenter.ma

